



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

Projet No 21/2016-2

17 mars 2016

## Artistes et intermittents du spectacle

### *Résumé du projet*

Projet de loi portant modification de la loi du 19 décembre 2014 relative 1. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et 2. à la promotion de la création artistique et du Code du travail

..... Procedure consultative .....

## I. **Domaine d'intervention du projet :**

- Statut des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

## II. **Objet du projet :**

- Le projet a pour objet de mettre notre législation en conformité avec la jurisprudence communautaire.

## III. **Explication du projet :**

- Le présent projet a pour objet d'ajouter des précisions à la définition de l'intermittent du spectacle pour lier davantage cette définition à la nature temporaire de l'activité des intermittents et à l'alternance de périodes d'activité et d'inactivité auxquelles ces derniers sont toujours confrontés.
- Le projet insère encore une limitation à la durée maximale totale des contrats de travail à durée déterminée successifs qui peuvent être conclus avec des intermittents.